



---

**COMPÉTITION FOCUS 2014**

**APPEL D'OFFRES**

**DEMANDES PRÉLIMINAIRES (LETTRES D'INTENTION)**

**DATE LIMITE : 14 NOVEMBRE 2013**

---

## CADRE DU PROGRAMME

---

Ce programme de financement du CQDM vise à soutenir le développement de nouvelles technologies innovantes s'attaquant aux enjeux cruciaux auxquels l'industrie pharmaceutique est présentement confrontée, plus spécifiquement au niveau du processus de découverte et de développement du médicament.

Ce programme **n'est pas destiné à financer la recherche sur de nouvelles molécules ou produits thérapeutiques**. Il vise plutôt à financer le développement de **technologies de pointe** ayant un impact fort et immédiat sur le processus de découverte et de développement de nouveaux traitements ayant des applications dans plusieurs domaines thérapeutiques.

## ÉLIGIBILITÉ

---

Le programme encourage l'innovation et la créativité ainsi que les collaborations entre le milieu académique et l'entreprise privée dans un contexte multidisciplinaire. Pour être admissible à recevoir des fonds, la recherche doit être réalisée au Québec dans une des organisations suivantes :

- Universités ou établissements de recherche affiliés, hôpitaux ou institutions de recherche publique;
- Petites et moyennes entreprises (PME) du secteur privé ; telles que des sociétés œuvrant dans le domaine des sciences de la vie ou en biotechnologie, biopharmaceutique, instrumentation médicale, diagnostic, ingénierie, imagerie ou des sociétés de recherche sous contrats (CRO). Il est à noter que les sociétés pharmaceutiques multinationales ne sont pas admissibles à un financement par le CQDM et ne peuvent pas être considérées comme des collaborateurs privés dans ce programme de financement;
- Organismes à but non lucratif qui ont des activités importantes en recherche.

Bien que non obligatoire, les projets impliquant des collaborations étroites entre des institutions académiques et privées ont une grande importance pour le CQDM. C'est pourquoi les partenariats public/privé seront favorisés dans le processus de sélection.

Chaque projet doit générer des livrables clairs ayant des applications immédiates dans le processus de découverte et/ou de développement du médicament ainsi qu'être hautement innovant avec un fort potentiel d'impact sur la recherche biopharmaceutique.

## AGENDA DE RECHERCHE

---

L'agenda de recherche inclut **tous les secteurs scientifiques et techniques** connexes à la R&D du médicament et **toutes les disciplines** pouvant mener à la création de nouvelles technologies de pointe, d'outils informatiques et dispositifs médicaux pour la recherche biopharmaceutique. Les champs d'application incluent (sans limitation): les sciences biologiques et de la santé, la chimie, l'ingénierie, la nanotechnologie, les

sciences informatiques, l'instrumentation médicale, l'imagerie, les biocapteurs, les systèmes de criblage *in silico* et *in vitro*, et les modèles animaux améliorés.

Ce programme **n'est pas destiné** à financer des **projets de recherche fondamentale**. *Seuls les projets ayant une application bien définie à court terme et considérés comme ayant un potentiel d'impact significatif sur la recherche biopharmaceutique seront financés dans le cadre de ce programme.*

## FINANCEMENT

---

### Durée

3 ans maximum

### Montant total

De 1 M\$ à 2 M\$/projet échelonné sur une période de trois ans. Le montant demandé doit être justifié et sera pris en considération lors de la sélection finale des projets.

### Dépenses admissibles

- Salaires et bénéfices du personnel nécessaires à la réalisation du projet de recherche (étudiants, stagiaires postdoctoraux, assistance technique ou professionnelle);
- Matériel et fournitures de laboratoire essentiels à la réalisation du projet;
- Dépenses de voyages (déplacements liés au projet, collaborations, congrès);
- Coûts liés à la propriété intellectuelle (demandes de brevet, frais de maintien de brevets pour la durée du projet);
- Coûts administratifs (frais indirects) jusqu'à 15 % des dépenses de recherche éligibles.

### Dépenses non admissibles

- Équipements et installations (achat ou location);
- Salaires du chercheur principal et des co-chercheurs.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION DES DEMANDES

---

La sélection des projets se fera dans le cadre d'une compétition en 2 étapes.

### 1. Lettre d'intention

Les candidats doivent soumettre, au plus tard le **14 novembre 2013 à 17h**, une lettre d'intention (utilisant le formulaire disponible sur notre site à [www.cqdm.org](http://www.cqdm.org)) décrivant brièvement le projet proposé. La sélection des lettres d'intention sera sous la responsabilité du comité d'orientations stratégiques du CQDM. Ce comité sélectionnera les projets en considérant principalement l'impact potentiel sur la recherche biopharmaceutique. Les lettres d'intention seront également évaluées pour la robustesse de la démarche scientifique dans une perspective globale. Seuls les candidats dont les lettres d'intention auront été retenues seront invités à soumettre une demande complète.

## **2. Demande complète**

L'évaluation des demandes complètes se fera dans le cadre d'un processus en 3 étapes : une évaluation scientifique, une analyse de risque et une évaluation de l'impact potentiel sur la recherche biopharmaceutique.

L'évaluation scientifique des demandes sera faite par un comité international d'experts qui sera coordonné par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ). Les critères suivants seront utilisés pour l'évaluation :

- Excellence scientifique
- Créativité et caractère innovant
- Compétitivité dans le domaine scientifique du projet
- Faisabilité d'exécuter le projet dans les délais et le budget alloué
- Livrables, jalons et échéancier bien définis
- Potentiel d'application en recherche sur le médicament:
  - impact immédiat sur la découverte ou le développement du médicament;
  - capacité à répondre à des besoins non comblés.
- Parcours des candidats (chercheur principal et co-chercheurs)
- Aspect multidisciplinaire et multi-organisationnel des candidatures
- Complémentarité des partenaires

En parallèle, le CQDM effectuera une analyse des aspects liés à la propriété intellectuelle, aux problèmes d'éthique, aux informations corporatives (entreprises privées seulement) ainsi que tout risque potentiel qui pourrait nuire à l'accomplissement du projet de recherche. Puisque ce programme de financement vise des projets multidisciplinaires d'envergure orientés vers des résultats applicables qui nécessiteront de multiples ressources, la gestion de projet sera également un critère important dans le processus d'évaluation.

Le comité d'orientations stratégiques du CQDM évaluera l'impact sur la recherche biopharmaceutique et, prenant en compte l'impact et les résultats de l'évaluation scientifique et de l'analyse de risques, fera des recommandations au Conseil d'administration du CQDM, lequel est responsable de la sélection finale des projets.

## **POLITIQUE DE PI ET LICENCE**

---

La PI issue de la recherche financée par le CQDM appartiendra aux inventeurs et à leurs institutions respectives. Une option de licence non exclusive (sans royalties) sera accordée aux partenaires industriels du CQDM pour l'utilisation des résultats issus du projet uniquement aux fins de recherche et de développement. Une option de licence pour utiliser la PI préexistante devra également être accordée aux partenaires industriels du CQDM, si cela s'avère nécessaire à l'utilisation des résultats. Si tel est le cas, une considération financière pour la PI préexistante pourrait être négociée entre les parties. Les partenaires industriels du CQDM n'obtiennent aucun droit de commercialiser la PI issue du projet de recherche ou la PI préexistante.

Une entente de recherche devra être signée entre le CQDM et les entités de recherche au plus tard 3 mois après l'annonce de la sélection finale des projets. L'entente de recherche devra inclure entre autres les éléments suivants.

- Une description claire du projet incluant les principales étapes, jalons, livrables et le rôle de chaque investigateur
- Un budget détaillé et le calendrier des paiements (trimestriels) incluant la portion prévue pour chaque entité de recherche
- L'engagement des entités de recherche et des chercheurs à réaliser le projet de recherche
- Les principaux termes de l'option de licence en faveur des partenaires industriels du CQDM pour l'utilisation des résultats issus du projet (et de la PI préexistante, le cas échéant) aux fins de R&D
- Les principales représentations et garanties des entités de recherche incluant notamment les droits, consentements et approbations nécessaires à la réalisation du projet de recherche
- Les conditions liées à la divulgation et à la publication des résultats
- Les obligations de confidentialité

## SUIVI DES PROJETS FINANCÉS

---

Pour tous les projets financés, un gestionnaire de projets devra être identifié par les candidats retenus. Cette personne sera responsable de la coordination de tous les rapports financiers (trimestriels) et les rapports scientifiques d'étape (semi-annuels). Le CQDM fera le suivi du projet, et les déboursements seront conditionnels à la progression satisfaisante du projet, à l'atteinte des jalons et au respect du budget.

Ce programme est conçu pour les chercheurs intéressés à établir des liens étroits avec l'industrie biopharmaceutique. À cet égard, tous les projets financés seront assignés des mentors de l'industrie biopharmaceutique ayant de l'expérience dans le processus de découverte et développement du médicament. Les mentors sont des scientifiques séniors provenant des partenaires pharmaceutiques du CQDM qui appuieront les investigateurs afin d'aligner le projet de recherche avec les besoins de l'industrie en leur apportant l'expertise et les ressources nécessaires au succès du projet.

## DATES IMPORTANTES

---

Lancement de l'appel de propositions	3 octobre 2013
Session d'information	Date à être déterminée
Soumission des lettres d'intention (date limite)	14 novembre 2013
Annnonce des lettres d'intention sélectionnées	19 décembre 2013
Soumission des demandes complètes (date limite)	13 mars 2014
Annnonce de la sélection finale	24 juillet 2014
Signature de l'entente de recherche	27 novembre 2014

Afin d'aider les candidats à préparer leur lettre d'intention, le CQDM organisera une session d'information (détails à venir). Par ailleurs, des réunions spécifiques avec des représentants du CQDM pourraient être organisées sur demande.

## PROCÉDURES DE SOUMISSION

---

Une version électronique doit être fournie sur le site sécurisé du CQDM **au plus tard le 14 novembre 2013 à 17h** (<https://cqdm.firmex.com>). Les candidats doivent contacter Eugénie Bergeron-Côté à [ebergeron@cqdm.org](mailto:ebergeron@cqdm.org) avant le **7 novembre 2013** pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe.

La version PDF électronique doit contenir :

- Le formulaire d'application dûment signé en format PDF. Le fichier doit être identifié de la façon suivante : *Nom de famille du chercheur principal\_Application*.
- Le CV canadien commun mis à jour et complet du chercheur principal et de tous les co-chercheurs. Identifier le fichier de la façon suivante : *Nom de famille du chercheur principal\_Nom de famille du co-chercheur\_CV*. Les chercheurs œuvrant dans une entreprise privée peuvent fournir un CV standard.

Veuillez s'il-vous-plaît enlever toutes propriétés de sécurité sur la version PDF des documents qui seront soumis.

Le formulaire d'application est disponible sur internet au [www.cqdm.org](http://www.cqdm.org).

### CONTACTS:

---

<p>Judith Caron Directrices des programmes (514) 766-6661 ext. 2195 <a href="mailto:jcaron@cqdm.org">jcaron@cqdm.org</a></p>	<p>Helen Loughrey Directrice Principale, Affaires Scientifiques (514) 766-6661 ext. 2197 <a href="mailto:hloughrey@cqdm.org">hloughrey@cqdm.org</a></p>
--	---